

COMPTE D'AFFECTION SPÉCIALE  
PROGRAMME 775  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2023

DÉVELOPPEMENT ET  
TRANSFERT EN  
AGRICULTURE



PROGRAMME 775  
**Développement et transfert en agriculture**

---

MINISTRE CONCERNÉ : MARC FESNEAU, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

## Présentation stratégique du projet annuel de performances

### Valérie METRICH-HECQUET

*Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises*

Responsable du programme n° 775 : Développement et transfert en agriculture

Le présent programme est la traduction financière du soutien aux actions de développement agricole et rural, prévu à l'article L. 820-1 du Code rural et de la pêche maritime.

Conduites par les structures chargées du conseil aux agriculteurs (chambres d'agriculture, organismes nationaux à vocation agricole et rural, GIEE), ces actions visent à assurer la diffusion, le transfert et l'appropriation par les agriculteurs, des progrès techniques et des innovations, notamment ceux développés dans le cadre du programme 776 « Recherche et innovation en agriculture » par les Instituts et centres techniques agricoles.

Le programme 775, est défini en cohérence avec les objectifs du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) financé par le compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR). Les orientations de la nouvelle programmation 2022-2027 du PNDAR ont été validées par le Cabinet le 19/07/2021 (cf. Circulaire CAB/C2021-561).

L'orientation stratégique essentielle du PNDAR 2022-2027 est de « contribuer à la souveraineté alimentaire et à la résilience face aux aléas économiques, changement climatique et risques sanitaires, notamment via la transition agroécologique des exploitations agricoles vers des systèmes sobres en intrants et résilients ».

L'objectif est de faire évoluer les systèmes de production agricoles en utilisant les services écosystémiques, de manière à rendre les exploitations moins dépendantes des intrants et de l'énergie, donc plus résilientes et plus compétitives à terme, tout en valorisant les aménités positives de l'agriculture pour l'environnement. L'enjeu, en s'appuyant sur l'agronomie, est d'améliorer les résultats techniques et économiques des exploitations tout en améliorant leur performance environnementale et en limitant la pression sur les ressources naturelles.

L'objectif stratégique du programme 775 pour la programmation 2022-2027 est d' « Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences. »

### RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

**OBJECTIF 1 : Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences**

INDICATEUR 1.1 : Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE

INDICATEUR 1.2 : Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000)



## Objectifs et indicateurs de performance

### ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Aucune évolution constatée pour le PLF 2023.

**OBJECTIF**

1 – Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences

L'objectif principal du programme consiste à fournir aux agriculteurs les éléments à caractère scientifique, organisationnel et technique permettant de faire évoluer leur activité vers une agriculture performante, du point de vue économique, environnemental et social et à accompagner des démarches collectives de développement.

Pour mesurer l'atteinte de cet objectif, deux indicateurs de résultats sont proposés :

**INDICATEUR**

1.1 – Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE	Nb	Non connu	4 300	4 400	4 600	4 800	5 000

**Précisions méthodologiques**

Mode de calcul : nombre de documents constatés en fin d'année N.

Sources des données : La base de données RD-Agri est gérée par l'ACTA. Le MAA demandera à la fin de chaque année civile à l'ACTA de lui fournir la donnée « nombre de documents déposés par les chambres d'agriculture, les ONVAR et les GIEE sur le site RD-Agri au 31 décembre ».

**JUSTIFICATION DES CIBLES**

L'état initial (valeur de l'indicateur fin 2020) est connu : 8 000 documents présents sur RD-Agri dont la moitié déposé par le réseau des chambres d'agriculture, les ONVAR et les GIEE. Une estimation provisoire de la valeur de l'indicateur pour 2022 et les années suivantes (+200/an) laisse à penser qu'il pourrait atteindre voir dépasser 4 600 documents fin 2023.

**INDICATEUR**

1.2 – Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000)	Nb	Non connu	30 600	23 000	38 000	42 000	46 000

**Développement et transfert en agriculture**

Programme n° 775 | Objectifs et indicateurs de performance

**Précisions méthodologiques**

Mode de calcul : nombre d'agriculteurs adhérents à un groupe en transition agro-écologique au cours de l'année N = somme des agriculteurs adhérents à un groupe en transition de toutes les régions de France.

Sources des données : Les DRAAF labellisent chaque année les nouveaux GIEE et groupes émergents et connaissent le nombre d'adhérents à chaque groupe. Le MAA demandera à la fin de chaque année civile à chaque DRAAF de lui fournir la donnée « Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE-30 000) au cours de l'année au 31 décembre ».

**JUSTIFICATION DES CIBLES**

L'état initial (valeur de l'indicateur fin 2020) est connu : le nombre des agriculteurs membres de groupes en transition agro-écologique est estimé à 25 000, d'après les données remontées par les DRAAF.

Initialement l'estimation provisoire de la valeur de l'indicateur pour 2021 et 2022 (+2500/an) laissait penser qu'il pourrait atteindre voire dépasser 30 000 agriculteurs fin 2022.

Toutefois, la valeur de l'indicateur fin 2021 (30 600) dépasse déjà la cible attendue fin 2022 ce qui témoigne de l'adhésion d'un nombre croissant d'agriculteurs à la nécessité de faire évoluer leurs exploitations en prenant le tournant de la transition agro-écologique.

La trajectoire pour 2023 et les années suivantes est réévaluée (+4000/an) en tenant compte de cette dynamique. Elle est cependant fortement dépendante du montant des crédits CASDAR fléchés chaque année sur les appels à projets régionaux « Animation des GIEE ».

## Présentation des crédits et des dépenses fiscales

### PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2022 ET 2023

#### AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2022 PLF 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Développement et transfert		0	60 400 000	60 400 000	0
		0	60 405 600	60 405 600	0
02 – Fonction support		80 000	0	80 000	0
		74 400	0	74 400	0
<b>Totaux</b>		<b>80 000</b>	<b>60 400 000</b>	<b>60 480 000</b>	<b>0</b>
		<b>74 400</b>	<b>60 405 600</b>	<b>60 480 000</b>	<b>0</b>

#### CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2022 PLF 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Développement et transfert		0	60 400 000	60 400 000	0
		0	60 405 600	60 405 600	0
02 – Fonction support		80 000	0	80 000	0
		74 400	0	74 400	0
<b>Totaux</b>		<b>80 000</b>	<b>60 400 000</b>	<b>60 480 000</b>	<b>0</b>
		<b>74 400</b>	<b>60 405 600</b>	<b>60 480 000</b>	<b>0</b>



## Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025				
3 - Dépenses de fonctionnement	80 000 74 400 74 400 74 400		80 000 74 400 74 400 74 400	
6 - Dépenses d'intervention	60 400 000 60 405 600 60 405 600 60 405 600		60 400 000 60 405 600 60 405 600 60 405 600	
<b>Totaux</b>	<b>60 480 000</b> <b>60 480 000</b> <b>60 480 000</b> <b>60 480 000</b>		<b>60 480 000</b> <b>60 480 000</b> <b>60 480 000</b> <b>60 480 000</b>	

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2022 ET 2023

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2022 PLF 2023				
3 – Dépenses de fonctionnement	80 000 74 400		80 000 74 400	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	80 000 74 400		80 000 74 400	
6 – Dépenses d'intervention	60 400 000 60 405 600		60 400 000 60 405 600	
64 – Transferts aux autres collectivités	60 400 000 60 405 600		60 400 000 60 405 600	
<b>Totaux</b>	<b>60 480 000</b> <b>60 480 000</b>		<b>60 480 000</b> <b>60 480 000</b>	

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Développement et transfert	0	60 405 600	60 405 600	0	60 405 600	60 405 600
02 – Fonction support	0	74 400	74 400	0	74 400	74 400
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>60 480 000</b>	<b>60 480 000</b>	<b>0</b>	<b>60 480 000</b>	<b>60 480 000</b>

Conformément à l'article R. 822-1 du livre VIII du Code rural et de la pêche maritime, les actions relevant du programme national de développement agricole et rural (PNDAR) peuvent faire l'objet d'une subvention financée par le compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural » (CASDAR).

Le ministre chargé de l'Agriculture arrête chaque année la répartition des crédits entre les différentes interventions.

Pour le contrôle de l'utilisation des crédits attribués, il s'appuie sur les corps d'inspection du ministère chargé de l'agriculture et des ministères chargés de l'économie, des finances et de la relance ainsi que des comptes publics. Le ministère consulte également :

- la commission technique spécialisée « développement agricole et rural » du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO) ;
- le conseil scientifique de l'APCA et d'autres comités scientifiques en tant que de besoin.

#### ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

##### ■ PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Aucune mesure de périmètre n'est prévue pour le programme 775.

## Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | Justification au premier euro

## Dépenses pluriannuelles

## ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

## ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2022

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 (RAP 2021)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022
22 511 739	0	63 527 618	85 866 182	7 879 784

## ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP au-delà de 2025
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022	CP demandés sur AE antérieures à 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE antérieures à 2023
7 879 784	178 775 0	7 071 009	0	630 000
AE nouvelles pour 2023 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023
60 480 000 0	60 301 225 0	178 775	0	0
<b>Totaux</b>	<b>60 480 000</b>	<b>7 249 784</b>	<b>0</b>	<b>630 000</b>

## CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2023

CP 2023 demandés sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2024 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023
99,70 %	0,30 %	0,00 %	0,00 %

La majorité des dossiers financés par le programme est payée en deux ans ; à hauteur de 85 % l'année d'engagement et de 15 % l'année suivante

## Justification par action

### ACTION (99,9 %)

#### 01 – Développement et transfert

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	60 405 600	<b>60 405 600</b>	0
Crédits de paiement	0	60 405 600	<b>60 405 600</b>	0

Les crédits du programme 775 financeront :

- Les programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture et de l'APCA (Chambres d'agriculture France) :  
les chambres d'agriculture doivent assurer le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant la souveraineté alimentaire et la résilience aux aléas économiques, changement climatique et risques sanitaires, notamment via la transition agro-écologique vers des systèmes sobres en intrants et résilients ;
- Les programmes des organismes nationaux à vocation agricole et rural (ONVAR) :  
Les organismes nationaux à vocation agricole et rural (ONVAR) sélectionnés par un appel à propositions conduisent des programmes de développement agricole et rural permettant de développer des pratiques innovantes dans les exploitations agricoles ;
- Les programmes tendant à favoriser le progrès génétique animal mis en œuvre via FranceAgriMer par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage ;
- Des appels à projets régionaux portés par les DRAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	60 405 600	60 405 600
Transferts aux autres collectivités	60 405 600	60 405 600
<b>Total</b>	<b>60 405 600</b>	<b>60 405 600</b>

Les crédits de l'action 1 : « développement et transfert » assurent le financement, à hauteur de :

- 40 105 100 € en AE=CP, des actions des programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) portés par les chambres d'agriculture et de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA). A partir de 2022, conformément à la note d'orientation du PNDAR (Circulaire CAB/C2021-56 du 19/07/21) ce volet intègre l'appel à projet REFLEX conduit sous forme d'actions mutualisées des chambres d'agriculture doté de 1 500 000 €;
- 7 750 500 € en AE=CP, des programmes pluriannuels des ONVAR ;
- 8 000 000 € en AE=CP, du programme d'appui à la génétique animale ;
- 4 550 000 € en AE=CP, d'appels à projets régionaux portés par les DRAAF en appui aux GIEE.

**Développement et transfert en agriculture**

Programme n° 775 | Justification au premier euro

**ACTION (0,1 %)****02 – Fonction support**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	74 400	<b>74 400</b>	0
Crédits de paiement	0	74 400	<b>74 400</b>	0

Les crédits de cette sous-action (74 400 € en AE = CP) financent les actions support du programme 775 telles que les frais de fonctionnement (déplacements, réunion, jury, stages, formations) ainsi que les frais engagés pour des travaux d'évaluation des programmes et des projets (comités scientifiques, évaluation externe...) ou de contrôle de l'utilisation des crédits par les corps de contrôle de l'État.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	74 400	74 400
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	74 400	74 400
<b>Total</b>	<b>74 400</b>	<b>74 400</b>

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>FranceAgriMer (P149)</b>	<b>8 000 000</b>	<b>8 000 000</b>	<b>8 000 000</b>	<b>8 000 000</b>
Transferts	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
<b>ASP - Agence de services et de paiement (P149)</b>	<b>39 000 000</b>	<b>39 000 000</b>	<b>39 967 370</b>	<b>39 967 370</b>
Transferts	39 000 000	39 000 000	39 967 370	39 967 370
<b>Total</b>	<b>47 000 000</b>	<b>47 000 000</b>	<b>47 967 370</b>	<b>47 967 370</b>
Total des subventions pour charges de service public	0	0	0	0
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	47 000 000	47 000 000	47 967 370	47 967 370
Total des subventions pour charges d'investissement	0	0	0	0

Les crédits du programme 775 ont été engagés auprès des opérateurs dans le cadre suivant :

- **Agence de Services et de Paiement** pour la mise en œuvre :
  - des programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture pour un montant de 35 417 370 €. Les chambres d'agriculture assurent le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant en particulier l'agro-écologie. Les programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) mis en œuvre par les chambres régionales et départementales d'agriculture incluent depuis 2015 des Projets pilotes régionaux (PPR) cohérents avec le Plan Régional de l'Agriculture Durable et associant les acteurs du développement agricole et rural concernés dans la région. Ces PPR sont pilotés par les DRAAF, en lien étroit avec les Régions et en concertation avec l'ensemble des bénéficiaires du CASDAR ;
  - des appels à projets régionaux portés par les DRAAF et DAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour un montant de 4 550 000 €.
- **FranceAgriMer** pour la mise en œuvre :
  - du programme « Génétique Animale » tendant à favoriser le progrès génétique animal par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage pour un montant de 8 000 000 €.

### CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

**Développement et transfert en agriculture**

Programme n° 775 | Justification au premier euro

**SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

	ETPT
Emplois sous plafond 2022	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2022	
Impact du schéma d'emplois 2023	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
<b>Emplois sous plafond PLF 2023</b>	
<b>Rappel du schéma d'emplois 2023 en ETP</b>	